



## Commission Nationale Blackball

Joué-Lès-Tours, le 18/01/2018

Bonjour,

Comme il était écrit sur la version de septembre 2017, le code sportif a été adapté.

- Des points importants concernant les forfaits et sanctions ont été adaptés aux textes fédéraux et il était important, qu'exceptionnellement, nous modifions ce code sportif.
- Il a été décidé de créer une finale de France catégorie « Benjamins », dans le cadre de l'objectif Paris 2024.  
L'info avait été donnée lors de la réunion Synergie.  
Concernant la réunion Synergie, la personne chargée du compte rendu a eu un grave problème de santé, retardant la rédaction de celui-ci. Il vous sera transmis d'ici peu.
- Quelques précisions concernant la coupe de France en doublette ont été ajoutées ainsi que pour la catégorie « handibillard ».

A priori, le code sportif 2018-2019 ne subira pas de modifications importantes.

- La catégorie « Benjamins » sera modifiée, pour porter l'âge à 15 ans au lieu de 14, afin de coller à l'international. Le champion sera qualifié d'office, comme les autres catégories spécifiques.

Je vous rappelle que les championnats de France seront organisés cette saison à Joué-Lès-Tours.

Il s'agit de mettre en place un pilote de la compétition voulue par la F.F.B..

Son but est d'être attrayante pour les joueurs, plus lisible, avec moins de billard avec une animation claire, en y intégrant une partie « show ».

A l'issue, un cahier des charges spécifique sera rédigé pour les suivants.

Bon courage à tous.

Le président de la C.N.B.

Eric Leroux